

comme je l'ai dit dans mes lettres auxquelles j'ai déjà fait allusion. Naturellement, il eût été possible de diminuer graduellement les primes, selon l'augmentation de l'émigration—cette augmentation étant la conséquence naturelle du travail des agences et des succès obtenus par les émigrants qui s'établissent, tous les ans, en Canada”.

Lord Strathcona conclut comme suit :

Je suis sûr que vous comprendrez qu'en vous écrivant la présente lettre, mon unique but est de mettre au grand jour ma conduite. Je ne désire aucunement récriminer contre le ministère de l'Intérieur ou ses fonctionnaires relativement aux arrangements conclus entre le gouvernement et la compagnie.

Puis lord Strathcona continue en commentant les déclarations faites par M. Preston. Je considérerais comme inutile de m'arrêter sur ces commentaires, si je ne trouvais les observations suivantes dans la conclusion :

Le 19 mai 1906, lord Strathcona adressa au premier ministre un long télégramme dans lequel il dit : “Preston, dans son témoignage tel que rapporté par les journaux, a déclaré avoir dit que j'avais admis que certains documents volés dans mon bureau se trouvaient en la possession de Griffith. Or, je n'ai pas fait cette admission. J'étais informé que certaines lettres se trouvaient en la possession de Griffith ; mais je n'ai pas voulu parler de documents appartenant à mon bureau, et Griffith a nié absolument que ces lettres eussent été volées dans le bureau de Preston. De sorte que cette question de vol repose, d'après mes informations, sur la seule assertion de Preston.”

Le télégramme continue en disant que le témoignage donné par Preston sur ce qui s'est passé à Hambourg, en 1898, ne représente pas exactement ce qui a eu lieu, et il ajoute : “Le comte Hatzfeldt a mentionné la chose à lord Strathcona et à M. Chamberlain, et ce dernier m'a communiqué la conversation qui a eu lieu entre eux. Je lui expliquai le but de ma visite sur le continent, visite se rapportant plus à la question générale de l'émigration et aux compagnies de steamers transatlantiques qu'à l'émigration allemande en particulier, et mes explications furent considérées comme étant entièrement satisfaisantes.

La déclaration attribuée à Preston, savoir que j'ai eu connaissance, du commencement à la fin, des négociations qui ont eu lieu entre le gouvernement et la “North Atlantic Company” n'est que partiellement exacte. J'en ai eu connaissance, il est vrai, parce que l'on m'en a fait un rapport ; mais je n'ai pris aucune part active à ces négociations qui ont été faites directement sous les auspices du ministère de l'Intérieur.

En appelant l'attention de l'honorable secrétaire d'Etat sur ces extraits de lettres qui sont censées avoir été reçues par le gouvernement, je voudrais savoir de lui si ces documents ont été reçus avant le 13 juin de la présente année, alors que mon

honorables ami et son collègue, le très honorable ministre du Commerce et de l'Industrie, attribuaient à lord Strathcona une très grande part de responsabilité relativement à la passation du contrat avec la “North Atlantic Trading Company.” Mon but est de m'assurer si le gouvernement était alors en possession de ces lettres et télégrammes. S'il l'était, le devoir des deux honorables ministres que je viens de nommer est d'expliquer à la Chambre pourquoi ils ont attribué, comme ils l'ont fait, le 13 courant, dans le Sénat, une si grande part de responsabilité à lord Strathcona.

L'honorable M. SCOTT : Je ne me crois pas tenu de donner des explications sur ce sujet. La seule allusion que j'aie faite à lord Strathcona a été simplement de lire une de ses lettres. Je n'ai pas l'intention de m'engager dans une discussion relativement au malheureux différend qui est survenu dans le bureau du haut-commissaire canadien à Londres. La lettre de lord Strathcona, qui a été lue, fut écrite, je crois, en 1899, alors que les négociations avec la “North Atlantic Trading Company” étaient en cours. Cette lettre contient cette remarque, savoir que les informations données doivent être considérées comme confidentielles. Il ne me paraît ni convenable, ni juste de vouloir engager les membres du Sénat dans une discussion sur les questions soulevées par l'enquête faite dans l'autre Chambre, et auxquelles il est présentement fait allusion. Pour ce qui me concerne, je ne le désire certainement pas. J'éprouve un très grand respect pour lord Strathcona, et je suis très sûr qu'il ne voudrait rien faire qui ne fût, à son point de vue, du moins, des plus honorables et des plus conformes aux principes les plus sains qui doivent guider tout gentilhomme. Il a toujours eu des plus à cœur les intérêts du Canada. Je n'ai aucun doute qu'il ne désirât ardemment donner tout le concours qu'il pouvait donner à tout projet tendant à favoriser l'immigration ; mais il ne serait pas juste, suivant moi, de conclure qu'il a pu tacitement permettre dans son bureau certaines opérations répréhensibles ou qu'il y ait délibérément participé.

L'honorable M. FERGUSON : Si mon honorable ami veut bien consulter la copie revisée des débats du Sénat, il constatera